

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 23 mai 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 16

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Mathilde ETIEVANT, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Véronique BENEZECH, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Séverine LIETSCH, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Geoffroy GOIRAND

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 16/05/2024

Délibération n° 2024-27 Subventions exceptionnelles Sapeurs-Pompiers de Genay et Montanay GR

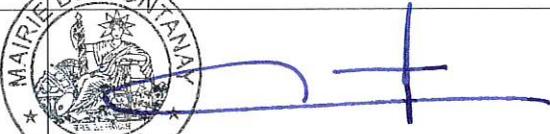
Patrice COEURJOLLY, premier adjoint, expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Montanay GR en date du 25 avril dernier. Une de ses équipes (Trophée Fédéral B – de 15 ans) a été qualifiée pour le Championnat de France qui a eu lieu aux Ponts de Cé à proximité d'Angers les 11 et 12 mai 2024. Le Club sollicite une aide pour la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des 2 entraîneurs et 5 gymnastes qualifiés. Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Par ailleurs, il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Genay pour leur mobilisation auprès de l'école élémentaire durant le Parcours du Cœur durant lequel ils organisent des ateliers à l'attention des enfants. L'amicale interviendra également à la rentrée prochaine pour une formation aux gestes de premiers secours des personnels communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Accepte le versement des deux subventions proposées dans les conditions exposées

A Montanay, le 27 mai 2024

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 28/05/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com